

# SECRETARIAT GÉNÉRAL

Note de présentation du point relatif au protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Culture et le rapport de situation comparée

---

**Date : 26.06.2017**

Mission Diversité-Egalité

*Rédacteur : Agnès SAAL*

---

Dans le cadre de sa candidature au double label Diversité-Egalité, déposée auprès de l'AFNOR le 3 avril dernier, le ministère de la Culture a élaboré son premier Rapport de situation comparé (RSC), document qui a vocation – en accompagnement du Bilan social- à être actualisé chaque année et débattu devant les instances paritaires.

Sa première édition fait l'objet d'une présentation pour information lors du CTM du 6 juillet.

Parallèlement, une négociation s'est ouverte à l'initiative du Secrétaire général du ministère qui, lors du CTM du 22 novembre 2016, a pris l'engagement de décliner au ministère de la Culture le Protocole interministériel du 8 mars 2013 sur l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette transposition est cohérente avec la recherche du label Égalité, de même qu'avec la feuille de route Égalité assignée à la Haute fonctionnaire Égalité femmes-hommes du ministère.

Ainsi, depuis le mois d'avril 2017, trois séances de négociation se sont tenues : de nouvelles réunions sont prévues, en juillet, puis à la rentrée dans le but de parvenir à la signature d'un accord par les représentants du personnel et la Ministre de la Culture à l'automne prochain.